

### Déclaration de succession : expert

Niveau: Expert

Durée: 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires et clercs expérimentés

# Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les liquidations fiscales les plus complexes
  - o En articulant les mécanismes du rappel fiscal, du rapport civil et des réductions
  - En appliquant les régimes d'exonérations partielles, les présomptions fiscales de propriété, les usufruits successifs
  - En intégrant le régime fiscal du cantonnement, de la renonciation anticipée à l'action en retranchement, des libéralités graduelles et résiduelles et des renonciations translatives et abdicatives.
  - En considérant les impacts du partage de succession sur la liquidation des droits En préconisant les modalités de paiement de ces droits
  - En sécurisant la déclaration de succession (prescription, réclamation et contrôle)

### Contenu

# La taxation des actifs atypiques

- Assurance-vie : le traitement fiscal des valeurs de rachat des contrats non-dénoués au premier et au second décès ; Accès à la base de données FICOVIE
- Les biens exonérés: pactes Dutreil, baux ruraux, et autres exonérations ; conditions et modalités de mise en œuvre des exonérations
- L'évaluation du logement familial, conséquences en termes de plus-values, traitement fiscal des droits au logement du conjoint survivant
- Communauté : comment gérer les rétentions et reversions d'usufruit ?

- Les présomptions fiscales de propriété : domaine d'application et portée ; comment liquider les droits lorsque la présomption de l'article 751 du CGI s'applique ?
- La taxation des usufruits successifs, des pactes tontiniers, des droits de retour

#### **Cas pratiques**

### Les difficultés propres aux déductions

- Quelles sont les conditions de déductibilité des dettes ? Quelles sont les charges de la succession déductibles par exception ? Le régime des indemnités réparant un préjudice corporel ou moral
- Les « rétablissements de communauté » : quels sont les biens ou valeurs pouvant être déduits de l'actif taxable au décès du conjoint survivant ?
- Les droits au logement du conjoint survivant peuvent-ils être distraits de l'actif taxable ? Quasi-usufruit : conditions et modalités de déduction de la dette de restitution
- Les textes fiscaux restreignant la déductibilité des dettes
- Les présomptions fiscales de fictivité

#### **Cas pratiques**

### Impacts fiscaux des liquidations complexes

• La taxation des dons manuels révélés à l'occasion du règlement de la succession

#### **Cas pratiques**

- Articulation du rapport civil et du rappel fiscal
- · Rappel fiscal dans les liquidations complexes
- Réductions : taxation du bénéficiaire de la libéralité et de l'héritier réservataire
- Conséquences liquidatives de la spécificité des droits successoraux du conjoint survivant
- Droits de retour: imputation et/ou restitution des droits ?
- Régime fiscal des renonciations translatives et abdicatives
- Assurance-vie :
  - Le traitement fiscal des primes exagérées
  - Les impacts de la requalification de l'opération d'assurance-vie
- Le traitement fiscal des droits pris en charge par le donateur lors du règlement de sa succession

Page 2 sur 5

- Influence du partage de succession et de la conversion des droits du conjoint survivant sur la liquidation des droits
- Adoptions simples, abattement pour handicap : conditions d'application du tarif en ligne directe et de l'abattement spécifique

#### **Cas pratiques**

### Les régimes particuliers de paiement des droits

• Les régimes de crédit de paiement différé et fractionnés

#### **Cas pratiques**

- La dation en paiement des droits de succession : est-ce avantageux ?
- Dans quels cas préconiser ces dispositifs ?

# Les prescriptions, réclamations et la sécurisation de la déclaration de succession

- De quel délai l'administration fiscale dispose-t-elle pour contrôler la déclaration de succession ? Quelle prescription pour quel chef de rectification ?
- Les difficultés propres aux actifs détenus irrégulièrement à l'étranger : prescription spécifique et régularisation.
- Vente des biens successoraux à une valeur différente de celle mentionnée dans la déclaration de succession : les héritiers peuvent-ils bénéficier d'une restitution ? L'administration peut-elle revaloriser l'assiette des droits ?
- Les risques de contrôle propres au rappel fiscal
- Comment sécuriser la déclaration de succession (contrôle sur demande, rescrit, mention expresse...) ?

#### **Cas pratiques**

# Prérequis:

- Bonne maîtrise des règles civiles en matière de successions et régimes matrimoniaux
- Connaissance des règles fiscales fondamentales et/ou pratique courante des déclarations de succession
- Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Page 3 sur 5

# Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

# Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

# Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des

Page 4 sur 5

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

compétences en situation opérationnelle et de travail

# Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation